Le plan de formation de votre entreprise

En tant qu'entreprise, vous avez l'obligation de former vos salariés, en mobilisant notamment le plan de formation.

> **Développez les compétences de vos salariés et la compétitivité de votre entreprise, en dialoguant avec les salariés et leurs instances représentatives.**

Quel accompagnement de l'ANFA ?

Les équipes de l'ANFA peuvent accompagner l'entreprise dans l'élaboration de sa stratégie de formation :

- Accompagnement dans la construction du plan de formation
- Rôle des différents acteurs impliqués
- Conditions de réussite et d'évaluation
- Eventuelle articulation entre divers dispositifs
- Optimisation du budget formation

Pourquoi choisir le plan de formation ?

- Vous permettre de faire face aux évolutions technologiques, organisationnelles et socio-économiques du secteur de l'automobile, du véhicule industriel, du cycle et motocycle.
- Répondre à vos obligations légales en matière de formations obligatoires d'adaptation de vos salariés à leur poste de travail et de maintien de leur capacité à occuper un emploi.

TPE :Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) contribue au financement des actions de formation professionnelle suivies par vos salariés dans le cadre du plan de formation.

Plus d'infos sur ce dispositif

En savoir +

- Connaître vos obligations relatives à la consultation du CE pour le plan de formation